

# 2020 | Rapport Caractérisé Sycomore AM

**Actifs (Md€) :** non public Md€

**Part des Actifs couverts (%) :** non publique

**Catégorie :** Société de Gestion

**Sources :** Rapport d'Investisseur Responsable 2020, Stratégie Capital Naturel, Politique d'intégration ESG et d'engagement actionnarial, Politique d'exclusion, Politique de vote, Code de transparence AFG-FIR-Eurosif, PRI RI Transparency report 2020, Rapport d'Investisseur Responsable 2020 - Sycomore Eco Solutions, Rapport d'Investisseur Responsable 2020 - Sycomore Sélection Responsable



*Avec la contribution du programme LIFE de la Commission européenne.*

*La Commission européenne n'est pas responsable pour l'utilisation du contenu qui en est fait.*



*Le Climate Transparency Hub retranscrit les résultats des évaluations afin de synthétiser l'essentiel de l'analyse climat de portefeuille et de rendre compte des choix de présentation. Ces résultats sont produits par l'évaluation et dépendent donc de l'ensemble des choix effectués (de données, de méthodes, de scénarios, d'horizons, etc...). La performance qu'ils peuvent représenter est donc relative et leur comparabilité est limitée.*

## Sommaire

Pilier I   Gouvernance et Stratégie Climatiques.....	5
1. Actifs et activités.....	5
1.1. Activités et actifs considérés dans le cadre de l'exercice de reporting climat .....	5
1.1.1. Classes d'actifs considérées .....	5
1.1.3. Tableau des analyses climat.....	5
1.2. Actifs soutenant la Transition au sens de l'entité.....	6
1.2.1 Liste des actifs/produits cités par l'entité comme soutenant la Transition.....	6
2. Gouvernance des enjeux climatiques.....	6
2.2. Préparation et suivi.....	6
2.2.1 Comités internes dédiés au climat.....	6
2.2.2 Dispositif de suivi de la stratégie climat.....	6
2.3. Direction.....	6
2.3.1 Instances de Direction.....	6
2.5. Adhésions.....	6
2.5.1 Initiatives climatiques .....	6
2.5.2 Groupe de travail.....	7
3. Stratégie climat.....	7
3.1. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris.....	7
3.1.1 Cadre de mise en œuvre et engagements climatiques.....	7
3.1.2 Axes de la stratégie d'alignement.....	7
3.2. Politiques d'exclusion liées au climat.....	8
3.2.2 Cadre de mise en œuvre.....	8
3.2.3 Seuils et suivi.....	8
3.3. Stratégie d'impact pour contribuer à la Transition vers une économie bas carbone.....	10
3.3.1 Stratégie d'impact.....	10
4. Construction d'une résilience à long terme.....	11
4.3 Transparence sur la résilience de la stratégie d'investissement de l'organisation.....	11
4.3.2 Intégration des résultats de l'évaluation des risques (Pilier II) et de l'analyse d'alignement (Pilier III).....	11
5. Intégration du climat dans l'investissement.....	12



5.1 Place du climat dans l'ESG.....	12
5.1.1 Climat dans l'analyse extra-financière (ESG-C).....	12
5.1.2 Climat dans le processus de sélection des émetteurs (ESG-C).....	12
5.1.4 Suivi des controverses liées au climat.....	12
5.3 Climat dans les investissements thématiques.....	13
5.3.3 Sélection des émetteurs & fonds spécialisés TEE.....	13
6. Pratiques d'engagement actionnarial liées au climat.....	13
6.1 Exercice des droits de vote.....	13
6.1.1 Climat dans la politique de vote.....	13
6.1.2 Bilan des votes liés au climat.....	14
6.2 Engagement auprès des émetteurs.....	15
6.2.1 Climat dans les démarches d'engagement actionnarial.....	15
6.2.2 Suivi des pratiques d'engagement.....	15
7. Développement d'une expertise interne.....	15
7.2 Efforts déployés.....	15
7.2.1. Ressources techniques.....	15
Pilier II   Incidences sur les investissements.....	17
1. Identification.....	17
1.1. Risques & opportunités identifiés.....	17
1.1.1. Tableau des risques et opportunités identifiés.....	17
Pilier III   Incidences des investissements.....	18
1. Identification.....	18
1.3. Incidences analysées.....	18
1.3.1. Tableau récapitulatif des méthodes et des résultats.....	18
1.3.3. Indicateurs pertinents mentionnés non traités par le CTH (hors scope).....	18
2. Emissions de GES induites par les investissements.....	18
2.1. Emissions de GES.....	18
2.1.1. Tableau des émissions de GES induites.....	18
3. Explications propres à chaque analyse d'alignement.....	19
3.1. Méthodes et indicateurs (1).....	19
3.1.1. Méthode / outil utilisé.....	19
3.1.2. Cadre de comparaison / scénario utilisé.....	19
3.1. Méthodes et indicateurs (2).....	19
3.1.1. Méthode / outil utilisé.....	19
3.1.2. Cadre de comparaison / scénario utilisé.....	19
3.2. Données (1).....	19
3.2.3. Données estimées.....	19
3.2. Données (2).....	19
3.2.3. Données estimées.....	19



3.3. Résultats (1).....	19
3.3.1. Communication des résultats.....	19
3.3. Résultats (2).....	19
3.3.1. Communication des résultats.....	19
6. Plan d'amélioration continue .....	20
6.1. Limites.....	20
6.1.2. Des méthodes utilisées .....	20
6.2. Pistes d'amélioration .....	20
6.2.1. De la démarche .....	20
6.2.2. Méthodologiques.....	20
Pilier IV   Transparence & Communication.....	21
1. Format et efforts de présentation de l'exercice .....	21
1.1 Consolidation des informations relatives au climat.....	21
1.1.1 Forme du rapport.....	21
1.1.2 Rapport par fonds .....	21
1.1.3 Dissociation climat/ESG .....	21
1.3. Récapitulatifs des KPI, résultats et des objectifs.....	21
1.3.1. Liste / tableau des Fournisseurs et cabinets de conseil sollicités.....	21
1.4. Visualisation des enjeux et des structures .....	21
1.4.1. Actifs .....	21
1.5. Eléments de pédagogie.....	21
1.5.1. Sur les enjeux climatiques .....	21
1.5.2. Sur les outils et les méthodes déployés .....	21
2. Communication sur le climat.....	21
2.1. Stratégie de communication (relative au climat).....	21
2.1.2. Leviers de communication.....	21



# Pilier I | Gouvernance et Stratégie Climatiques

*Instances, objectifs, déploiements, intégration & pratiques d'engagement*

## 1. Actifs et activités

### 1.1. Activités et actifs considérés dans le cadre de l'exercice de reporting climat

#### 1.1.1. Classes d'actifs considérées

Les fonds GIS European Equity et GIS Ageing Population correspondent à des compartiments gérés par délégation de Generali Investment Luxembourg. (Code de Transparence, p.11)

**Tableau des actifs couverts par l'exercice**

<i>Classes, fonds, poches</i>	<i>Montant des encours</i>	<i>Poids sur le total des actifs sous gestion / détenus</i>
Sycomore Sélection Responsable	708 M€	NC
Sycomore Sélection Responsable (Lux)	155 M€	NC
Sycomore Happy@Work	636 M€	NC
Sycomore Eco Solutions	563 M€	NC
Sycomore Shared Growth	482 M€	NC
Sycomore Francecap	366 M€	NC
Sycomore Sélection PME	86 M€	NC
Sycomore Sélection Midcap	93 M€	NC
Sycomore Sustainable Tech	180 M€	NC
Sycomore Inclusive Jobs	103 M€	NC
Sycomore Global Education	149 M€	NC
GIS SRI Ageing Population	552 M€	NC
GIS SRI European Equity	247 M€	NC

#### 1.1.3. Tableau des analyses climat

**Tableau des analyses climat**

<i>Classes, fonds, poches</i>	<i>Risque / Opportunité physique</i>	<i>Risque / Opportunité de transition</i>	<i>Alignement</i>	<i>Estimation d'impact (émetteur)</i>	<i>Estimation d'impact (entité)</i>
Sycomore Sélection Responsable	NC	Net Environmental Contribution	NC	Net Environmental Contribution	NC
Sycomore Sélection Responsable (Lux)	NC	Net Environmental Contribution	NC	Net Environmental Contribution	NC
Sycomore Happy@Work	NC	Net Environmental Contribution	NC	Net Environmental Contribution	NC
Sycomore Eco Solutions	NC	Net Environmental Contribution	NC	Net Environmental Contribution	NC
Sycomore Shared Growth	NC	Net Environmental Contribution	NC	Net Environmental Contribution	NC
Sycomore Francecap	NC	Net Environmental Contribution	NC	Net Environmental Contribution	NC
Sycomore Sélection PME	NC	Net Environmental Contribution	NC	Net Environmental Contribution	NC
Sycomore Sélection Midcap	NC	Net Environmental Contribution	NC	Net Environmental Contribution	NC
Sycomore Sustainable Tech	NC	Net Environmental Contribution	NC	Net Environmental Contribution	NC
Sycomore Inclusive Jobs	NC	Net Environmental Contribution	NC	Net Environmental Contribution	NC
Sycomore Global Education	NC	Net Environmental Contribution	NC	Net Environmental Contribution	NC
GIS SRI Ageing Population	NC	Net Environmental Contribution	NC	Net Environmental Contribution	NC
GIS SRI European Equity	NC	Net Environmental Contribution	NC	Net Environmental Contribution	NC



## 1.2. Actifs soutenant la Transition au sens de l'entité

### 1.2.1 Liste des actifs/produits cités par l'entité comme soutenant la Transition

Tableau des actifs / produits considéré(s) par l'entité comme soutenant la Transition

Classes, fonds, poches	Description	Montant	Poids
Sycomore Eco Solutions	Label Greenfin	485 M€	8%
<b>Total</b>		485 M€	8%

## 2. Gouvernance des enjeux climatiques

### 2.2. Préparation et suivi

#### 2.2.1 Comités internes dédiés au climat

Sans préciser la place spécifique du climat, l'entreprise indique :

"La gouvernance des impacts directs et indirects de Sycomore AM s'appuie sur :

- Un comité consultatif d'experts : constitué en 2015, le Comité Stratégique Environnement est animé par le Directeur de la stratégie environnement et réunit des personnalités qualifiées aux expertises variées et issues du monde académique, des investisseurs, des entreprises et des ONG. Constitué d'une dizaine de membres, ce comité se réunit deux fois par an pour passer en revue des éléments de la Stratégie Capital Naturel de Sycomore AM. A la fois œil critique et source d'inspiration, ce comité est un lieu privilégié d'échanges, où chaque membre s'exprime librement intuitu personae ;
- Le Comité Mission et Développement Durable : constitué en 2018 et composé de représentants des métiers de Sycomore AM, il définit et suit les engagements et objectifs contribuant à la réalisation de notre mission, y compris sur les sujets environnementaux, et ce en concertation avec le Directeur de la stratégie environnement." (Stratégie Capital Naturel, p.5)

#### 2.2.2 Dispositif de suivi de la stratégie climat

"Les orientations et l'avancement des actions relevant de la présente Stratégie Capital Naturel sont revus au moins :

- Une fois par an par le Conseil de Surveillance de Sycomore AM ;
- Une fois par an par le Comité Mission et Développement Durable ;
- Autant de fois que nécessaire par le Comité de Pilotage." (Stratégie Capital Naturel)

### 2.3. Direction

#### 2.3.1 Instances de Direction

L'entreprise indique la place spécifique d'un directeur dans la gouvernance des impacts de Sycomore AM : "Un Directeur de la stratégie environnement, intégré à l'équipe de gestion et reportant directement au Président de Sycomore AM et à la Directrice du développement ; il est notamment chargé de la R&D en matière d'impact environnemental et d'intégration à la gestion d'actifs" (Stratégie Capital Naturel, p.5)

### 2.5. Adhésions

#### 2.5.1 Initiatives climatiques

Sycomore AM indique participer avec un niveau d'implication variable sur les thématiques d'investissement responsable (y compris climat) aux initiatives suivantes :

- Association française de gestion financière (AFG)
- Commission Climat de l'AMF
- FIR
- PRI
- Good in Tech
- NEC initiative
- Wdi



- 30% club growth through diversity
- Investor alliance for human rights
- Société française des analystes financières
- FAIRR
- GIIN
- IIGCC
- CDP
- Climate Action 100+

## 2.5.2 Groupe de travail

En particulier, l'entreprise indique participer à des groupes de travail dans le cadre de ces initiatives et précise la nature de ces travaux :

- "AFG : notre responsable Risk ainsi que notre co-responsable de la Recherche ESG sont impliqués dans les travaux de l'AFG. En 2020, l'AFG a revu la gouvernance du Comité Investissement Responsable (IR) pour privilégier la constitution d'un groupe plus restreint : nous avons été nommés membre de ce nouveau comité IR et avons à ce titre participé activement aux réflexions de l'AFG sur le thème de l'investissement responsable." (Rapport d'Investisseur Responsable Sycomore AM, p. 12)

- FIR : "nous avons participé activement aux activités du FIR en qualité de membre du Conseil d'Administration et à travers notre contribution aux travaux des commissions Engagement, Grand Public et Évènements. Dans le cadre des travaux menés conjointement par le FIR et France Invest sur l'investissement à impact, nous avons participé au groupe de travail Additionnalité. Ces travaux ont donné lieu à la publication d'une définition de l'investissement à impact sous ses trois composantes que sont l'intentionnalité, l'additionnalité et la mesure. Nous avons également participé au groupe de travail visant la publication d'un cahier du FIR sur la biodiversité." (ibid, p.12)

## 3. Stratégie climat

### 3.1. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris

#### 3.1.1 Cadre de mise en oeuvre et engagements climatiques

La stratégie climat de Sycomore AM fait partie intégrante de la stratégie capital naturel :

"Sycomore AM considère l'environnement comme une partie prenante essentielle, socle de la résilience du monde vivant et de l'humanité en tant qu'espèce et civilisation. Il comprend l'ensemble des biens communs de la biosphère, fournisseurs de services écosystémiques, comme définis notamment par l'Evaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire. Il s'agit du capital naturel, dont jouissent toutes les formes de vie et dont hériteront les générations futures." (Stratégie Capital Naturel, p.8)

"Les impacts environnementaux de Sycomore AM sont principalement indirects et proviennent des entités financées par nos actifs sous gestion. Notre approche du capital naturel se focalise donc prioritairement sur les impacts indirects à travers nos investissements." (ibid, p.6)

#### 3.1.2 Axes de la stratégie d'alignement

La stratégie climat s'articule autour de quatre piliers :

"--> L'engagement : Sycomore AM soutient les initiatives et les meilleures pratiques en matière d'intégration des enjeux environnementaux dans la gestion d'actifs : signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies depuis 2010, du Carbon Disclosure Project depuis 2013, du Montreal Carbon Pledge en 2015, sponsor officiel de la COP21 en 2015, membre du GIIN depuis 2016, membre de l'IIGCC depuis 2017, membre du conseil d'administration du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) depuis 2017, signataire des recommandations de la TCFD en 2017, membre du collectif FAIRR depuis 2018, signataire de Climate Action 100+ depuis 2019, cofondateur de la NEC Initiative depuis 2019, colanceur de l'appel des investisseurs en faveur de la biodiversité en 2020 et actif dans sa politique de vote, comme illustré avec le dépôt d'une résolution à l'assemblée générale de Total en 2020. Sycomore AM entretient également un dialogue permanent et mène des engagements ciblés auprès des entreprises sur les questions



environnementales.

--> L'intégration systématique de l'environnement dans l'analyse fondamentale : Sycomore AM s'attache à mesurer la performance et les impacts environnementaux des entreprises au travers de :

- la note Environnement de notre modèle d'analyse SPICE ;
- l'indicateur avancé NEC, Net Environmental Contribution.

La qualité de l'analyse reposant sur la qualité de la mesure, notre analyse environnementale vise à intégrer tous les principaux enjeux et impacts environnementaux, afin de pouvoir mieux capturer la dimension systémique du fonctionnement de la biosphère.

--> Une gamme de stratégies d'investissement responsable à impact, intégrant l'enjeu du capital naturel dans leur processus d'investissement :

- La politique d'exclusion ISR12 de Sycomore AM fortement basée sur des motifs environnementaux (charbon, pétrole et gaz non-conventionnels, nucléaire, ...),
- A ce jour, quatre fonds utilisent directement la NEC comme critère de sélection au sein du processus d'investissement : Sycomore Eco Solutions depuis 2015, Sycomore Sélection Responsable depuis 2017, Sycomore Next Generation depuis 2019 et Objectif Climat depuis 2020 ;
- Plusieurs fonds de la gamme d'investissement responsable ont reçu les labels Greenfin13, Towards Sustainability et/ou Umweltzeichen, qui intègrent tous des critères environnementaux avec différents niveaux d'exigence.

--> Un reporting transparent : Sycomore AM s'attache à rendre compte de manière transparente de cette performance environnementale au travers de mesures simples, fiables et significatives auprès de ses clients. Ainsi, nous publions mensuellement pour nos principaux fonds et leurs indices de référence la note E et la NEC, ainsi qu'à titre purement indicatif, l'empreinte carbone en téqCO<sub>2</sub>, par an et par million d'€ investi." (Stratégie Capital Naturel, p.6)

## 3.2. Politiques d'exclusion liées au climat

### 3.2.2 Cadre de mise en œuvre

Sycomore AM distingue 3 niveaux d'exclusion :

#### 1. Politique d'exclusion de Sycomore AM qui couvrent toutes les activités de l'entreprise

- Politique charbon : "En ce qui concerne le climat, la chaîne de valeur du charbon thermique constitue l'obstacle le plus visible et le plus concentré dans la lutte contre le réchauffement climatique. La production de masse d'électricité à partir de charbon constitue une aberration, non seulement du point de vue du climat, mais également en termes de qualité de l'air, de biodiversité et de mortalité et morbidité humaine par kWh. Cette exclusion s'applique à l'utilisation du charbon comme source d'énergie, c'est-à-dire essentiellement en génération d'électricité et cogénération d'électricité et de chaleur, et non comme matériau." (Politique d'exclusion, p.4)

#### 2. Politique d'exclusion ISR qui s'applique à la gamme ISR de Sycomore AM

- Politique énergies fossiles liés à "la lutte contre le changement climatique et à la préservation de la biodiversité" (ibid., p.5)

#### 3. Politiques spécifiques qui s'appliquent aux fonds labélisés et correspondent aux spécificités des labels européens

### 3.2.3 Seuils et suivi





## Seuils

### Charbon (Politique d'exclusion de Sycomore AM)

"Quatre critères sont utilisés pour contrôler la sortie effective du charbon thermique de Sycomore AM :

- Extraction de charbon : entreprises dont plus de 5 % du chiffre d'affaires sont issus de l'extraction de tous types de charbon, y compris le lignite ;
- Production de charbon : entreprises dont la production de charbon est supérieure à 10 Mt par an ;
- Production d'électricité à partir de charbon : entreprises dont plus de 5 % du chiffre d'affaires sont issus de la production d'électricité à partir de charbon. Les entreprises ne respectant pas ce seuil mais ayant un plan de transition bas carbone robuste peuvent devenir éligibles dans une limite de 10 % maximum du portefeuille. Si de tels investissements étaient faits, une action de suivi actif ou d'engagement serait menée, et un désinvestissement interviendrait si le plan de transition est jugé insuffisant.
- Extension des capacités de production d'électricité à partir de charbon : entreprises qui développent ou prévoient d'étendre leurs activités dans le secteur du charbon thermique (mines, électricité, infrastructures). Sur ce dernier point, nous utilisons l'outil créé par l'ONG allemande Urgewald, la Global Coal Exit List (GCEL)." (Politique d'exclusion, p.4)

### Energies fossiles (Politique d'exclusion ISR)

"- Extraction de pétrole et de gaz non-conventionnels : entreprises dont plus de 5 % du chiffre d'affaires sont issus de l'extraction de pétrole à partir de sables bitumineux, de l'extraction de pétrole ou de gaz par fracturation hydraulique ou par forage en Arctique.

- Extraction de pétrole conventionnel : entreprises générant une partie importante de leur chiffre d'affaires à partir de l'extraction de pétrole conventionnel. Les entreprises dont plus de 40 % de leur chiffre d'affaires sont issus de la filière gaz ou des énergies renouvelables ne sont pas exclues. Au cas par cas, les entreprises qui ont un plan de transition bas carbone et développent les énergies renouvelables peuvent être éligibles. Investir dans des entreprises non éligibles est néanmoins autorisé dans une limite de 5 % du portefeuille. Si de tels investissements étaient faits dans les fonds ISR, une action d'engagement serait menée, dès que le plan de transition bas carbone est jugé insuffisant.

- Production d'électricité carbonée : énergéticiens dont l'intensité carbone de la production d'énergie est supérieure à 429 gCO<sub>2</sub>/kWh en 2019, 408 gCO<sub>2</sub>/kWh en 2020 et 393 gCO<sub>2</sub>/kWh en 2021. Investir dans des entreprises non éligibles est néanmoins autorisé dans une limite de 5 % du portefeuille. Si de tels investissements étaient faits dans les fonds ISR, une action d'engagement serait menée, dès que le plan de transition bas carbone est jugé insuffisant." (ibid., p.5)

## Suivi

### Contrôle des exclusions

"Les sociétés identifiées comme « exclues » sur la base des critères ci-dessus sont signalées avec le niveau d'exclusion dans SYCOVALO, notre outil dédié à l'analyse et à l'évaluation des entreprises. Cette alerte informe les analystes et les gérants que l'entreprise fait l'objet d'une exclusion et de quel niveau et de quel critère d'exclusion il s'agit.

Pour les fonds ouverts, des contrôles pre-trade bloquent le passage d'ordres d'achat sur les titres émis par les sociétés exclues pour toutes les exclusions absolues et relatives strictes et une alerte est émise pour les deux exclusions relatives avec tolérance. Pour tous les autres fonds et mandats, une alerte est émise pour chaque valeur potentiellement exclue invitant le gérant à vérifier la conformité de l'ordre avec les spécificités du fonds ou du label concerné.

Enfin, tous les fonds de notre gamme ISR sont soumis à des contrôles internes mensuels qui alertent en cas de non-respect des filtres ESG de chaque fonds : ce processus intègre un contrôle du niveau d'exclusion ISR." (ibid., p.7)

### Mise à jour des exclusions

"Nous définissons les listes d'exclusion sur la base de notre recherche interne, des informations mises à disposition par des coalitions et des associations, comme la Global Coal Exit List d'Urgewald, et des bases de données de deux principaux prestataires



- MSCI nous permet de filtrer les activités sur l'armement, le génie génétique, le nucléaire, le tabac, le Global Compact, le droit international et les controverses ;
- Trucost du groupe S&P est utilisé pour les enjeux liés à l'énergie et au climat (combustibles fossiles conventionnels et non-conventionnels, contenu carbone de l'électricité, mix de production d'électricité). Notre recherche interne examine et complète les informations fournies par ces deux prestataires. De plus, à travers les mises à jour de notre évaluation ESG, SPICE, des controverses et des scores de, NEC11, dont beaucoup de sous-jacents sont les mêmes que les critères d'exclusion (par exemple, les technologies de production d'électricité ou de chaleur ou les types de combustibles extraits et utilisés), l'équipe de gestion recherche et met à jour régulièrement les sous-jacents de ces exclusions." (ibid., p.8)

### 3.3. Stratégie d'impact pour contribuer à la Transition vers une économie bas carbone

#### 3.3.1 Stratégie d'impact

"Partant du cadre méthodologique de l'Impact Management Project, forum visant le partage des bonnes pratiques en matière d'investissement à impact, nous classons les fonds de notre gamme en quatre groupes en fonction de leur objectif d'investissement durable et de leur processus de sélection des investissements qui reflètent différents niveaux d'intention dans la recherche d'impact :

- "Don't consider" : Intègre SPICE dans l'analyse risques/opportunités
- "Avoid harm" : Evite les impacts négatifs
- "Benefit people and the planet" : Bénéficie à la société et à l'environnement
- "Contribute to solutions" : Contribue aux solutions" (Politique d'intégration ESG et d'engagement actionnarial, p.19)

Sycomore AM précise la classification des fonds dans un schéma (Voir Schéma, Rapport d'Investisseur Responsable Sycomore AM, p.66). Seul le fonds " Sycomore Eco Solutions" fait partie intégrante de la classe "Contribute to solutions"

#### Description de la démarche d'impact

"En tant qu'investisseur, notre contribution aux impacts des entreprises varie selon :

- Notre intentionnalité : les processus de sélection de valeurs et de construction de portefeuille des fonds thématiques et multithématiques sont basés sur des critères spécifiques traduisant l'intention de chaque fonds ; à titre d'illustration, le fonds Sycomore Sélection Responsable, recherchant des entreprises aux contributions environnementales et/ou sociétales positives via leurs activités ou leurs produits et services, fonde la sélection de ses investissements sur l'évaluation de ces contributions au sein du modèle d'analyse SPIICE. Plus largement, le développement de notre gamme de fonds ISR thématiques est le reflet de notre intention, en tant que Sycomore AM, de contribuer à une économie plus durable et inclusive.

- Notre additionnalité : il s'agit d'identifier notre contribution, en tant qu'investisseur, aux impacts positifs générés par nos investissements. Intervenant principalement sur les marchés cotés, nous n'apportons que rarement de nouveaux capitaux nécessaires au développement des entreprises et notre additionnalité peut à ce titre paraître limitée. Pour autant, à travers nos choix d'investissement et nos actions d'engagement actionnarial, nous encourageons l'amélioration des pratiques des entreprises et la contribution de leurs produits et services aux solutions répondant aux défis sociétaux et environnementaux actuels. L'engagement actionnarial se matérialise dans nos dialogues individuels avec les entreprises de notre univers d'investissement, dans l'exercice de nos droits de vote ou encore dans notre participation à des initiatives d'engagements collaboratifs. Si le lien entre l'amélioration des résultats des entreprises et nos engagements reste parfois difficile à établir, nous sommes convaincus de l'importance de ces dialogues et de la dynamique collective à laquelle nous participons pour le développement de modèles économiques plus durables, plus vertueux et davantage tournés vers le partage de la valeur avec toutes les parties prenantes. Cette démarche, ancrée dans notre ADN de gérant actif, fait l'objet d'un suivi des axes d'amélioration communiqués et des progrès réalisés par les entreprises.



Nous définissons les thèmes prioritaires en cohérence avec notre recherche d'impacts. C'est ainsi que nous avons mené, en 2018 et 2019, une campagne d'engagement sur la diversité de genre à tous les niveaux des organisations. Par ailleurs, nous reversons depuis 2020 une partie de nos frais de gestion du fonds Sycomore Shared Growth à des porteurs de projets à fort impact sociétal, finançant ainsi le développement d'actions concrètes alignées avec l'objectif sociétal du fonds. A l'échelle de Sycomore AM, la Fondation Sycomore contribue également à des projets associatifs tournés vers l'éducation et la création de passerelles entre les jeunes et les entreprises.

- **La démonstration par la mesure de l'impact des investissements** : notre ambition est de rendre compte de la contribution de nos investissements à une économie plus durable et inclusive. Nous développons progressivement notre approche de mesure d'impact. Nous publions mensuellement et annuellement la Net Environmental Contribution (NEC) de l'ensemble de nos fonds. Nous publions pour la première fois en 2020 la Contribution Sociétale des produits et services des fonds ISR, utilisant cet indicateur comme critère dans leur processus de gestion. Nous présentons, pour les fonds ISR, l'exposition des entreprises en portefeuille aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Enfin, le fonds Sycomore Happy@Work rend compte des indicateurs sociaux pertinents au regard de son objectif (partage de la valeur créée et actionariat salarié) ainsi que les fonds Sycomore Eco Solutions et Sycomore Sélection Responsable avec l'évaluation de l'alignement des portefeuilles à une trajectoire compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris." (ibid., p.67)

## 4. Construction d'une résilience à long terme

### 4.3 Transparence sur la résilience de la stratégie d'investissement de l'organisation

#### 4.3.2 Intégration des résultats de l'évaluation des risques (Pilier II) et de l'analyse d'alignement (Pilier III)

##### **Evolution de la grille d'analyse et intégration des enjeux liés aux changements climatiques**

"La revue de notre modèle d'analyse SPICE en 2019 a été l'occasion de redessiner notre grille d'analyse Environnement : elle combine désormais une analyse de risque plus fine, une meilleure évaluation de la mesure de l'impact et de l'alignement des entreprises avec la nécessaire transition climatique et environnementale tout en conservant une exigence forte sur la responsabilité de l'entreprise vis-à-vis de l'environnement dans la conduite de ses opérations. Si notre soutien aux recommandations énoncées par la TCFD date des premières heures de leur publication, leurs 4 composantes - Gouvernance, Stratégie, Gestion des risques, Métriques et objectifs - sont désormais formalisées dans notre grille d'analyse. Nous y retrouvons également la catégorisation des risques telles qu'établie par la TCFD : Risque de transition et Risques physiques, mais dans une compréhension extensive puisque nous ne nous limitons pas à une évaluation des enjeux climatiques mais intégrons systématiquement les enjeux liés à la biodiversité, l'eau, les ressources et déchets ainsi que la qualité de l'air." (ibid., p.36)

##### **Intégration des résultats**

"La note SPIC est ensuite prise en compte de différentes manières selon les instruments financiers. Pour les investissements en actions, elle impacte ainsi le calcul du cours cible de l'action de l'entreprise dans deux méthodes :

Dans la valorisation par les flux de trésorerie actualisés (dite « DCF » pour Discounted Cash Flows), elle impacte jusqu'à +/- 40 % le coefficient de risque (le bêta) utilisé dans le calcul du coût moyen pondéré du capital de l'entreprise (le WACC) qui est le taux d'actualisation des flux financiers futurs, impactant ainsi la valorisation financière de l'entreprise.

De même, dans la méthode de valorisation par comparables, les entreprises adoptant les meilleures pratiques de développement durable et disposant donc des meilleures notes SPICE bénéficient d'une prime par rapport à la moyenne des entreprises comparables pouvant aller jusqu'à + 40%, alors que les entreprises les plus exposées aux risques de développement durable sont impactées par une décote sur leur valorisation pouvant atteindre jusqu'à - 40%." (Rapport d'Investisseur Responsable, p.17)



## 5. Intégration du climat dans l'investissement

### 5.1 Place du climat dans l'ESG

#### 5.1.1 Climat dans l'analyse extra-financière (ESG-C)

##### Description du périmètre de l'analyse ESG

Tous les encours de Sycomore AM sont couverts par l'analyse ESG (SPICE).

L'analyse ESG est réalisée via une méthodologie interne dénommée SPICE, dont la construction est basée sur les 5 piliers suivants :

- Society & Suppliers (10%) : "La note S correspond à la note de performance de l'entreprise vis-à-vis de ses fournisseurs et de la société civile."
- People (15%) : "La note P se concentre sur les employés de l'entreprise et sur sa gestion du capital humain."
- Investors (50%) : "La note I se concentre sur la relation des entreprises à ses actionnaires."
- Clients (15%) : "La note C se concentre la partie prenante que forment les clients de l'entreprise."
- Environment (10%) : "La note E illustre la performance de l'entreprise dans son rapport au capital naturel, aussi bien du point de vue de son management interne des aspects environnementaux que de celui des externalités positifs ou négatifs de son modèle économique." (Code de Transparence, pp.33-35).

**Le climat est pris en compte dans le pilier E de l'analyse SPICE** et s'articule autour des critères suivants :

Le risque de transition : nous évaluons les impacts environnementaux de l'entreprise en suivant une approche Analyse de Cycle de Vie intégrant l'impact amont (chaîne d'approvisionnement) et aval (utilisation des produits et services). Nous prenons en compte les impacts directs et indirects, tant positifs que négatifs. Cette évaluation est fondée notamment sur la Net Environmental Contribution (NEC). Cet indicateur mesure, pour chaque activité, le degré de contribution et de compatibilité de son modèle économique avec la transition énergétique et écologique et avec les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique. Elle s'échelonne de -100% pour une activité fortement destructrice de capital naturel à +100% pour les activités à impact environnemental net fortement positif, qui constituent des réponses claires en matière de transition écologique et de climat. Nous analysons, au-delà de la photo à l'instant t que fournit la NEC, la trajectoire suivie par l'entreprise et son alignement ou non avec l'Accord de Paris et une économie écologiquement soutenable dans le temps.

Les risques physiques : nous analysons l'exposition de l'entreprise aux risques physiques, qu'ils soient chroniques ou extrêmes, liés au dérèglement climatique et aux autres dérèglements écosystémiques. Cette analyse porte à la fois sur les opérations et actifs de l'entreprise, mais également sur sa chaîne de valeur amont et aval." (ibid, p.35)

#### 5.1.2 Climat dans le processus de sélection des émetteurs (ESG-C)

L'analyse SPICE fait partie intégrante du processus de sélection de tous les émetteurs.

#### 5.1.4 Suivi des controverses liées au climat

Sans préciser la place spécifique du climat dans l'analyse, l'entreprise décrit son processus de gestion des controverses :

"Révision des notes ESG

L'analyse des valeurs est ajustée en continu en fonction de l'actualité, des informations publiées par les sociétés et des rencontres réalisées. L'intégration et l'analyse des controverses sont réalisées quotidiennement. Par ailleurs, une revue détaillée et mise à jour complète de l'analyse des valeurs est effectuée tous les deux ans par l'équipe de gestion.

Intégration des controverses ESG

Sycomore AM réalise une veille des controverses affectant les entreprises de son univers en se basant sur différentes sources de données externes. Depuis 2017, ce suivi s'appuie sur l'analyse des controverses ESG réalisées par MSCI ESG Research pour la majorité des entreprises de notre univers d'analyse Sycoval.



L'analyse de ces controverses permet d'identifier d'éventuels clivages entre les déclarations et les actes de l'entreprise, des fragilités ou des risques nouveaux. Elle complète ainsi notre analyse ESG de l'entreprise et permet d'identifier tout évènement qui pourrait impacter sa valeur financière. Les controverses jugées très sévères, après échange au sein de l'équipe ESG et validation par le Président de Sycomore AM, sont un facteur d'exclusion des fonds ISR.

Le suivi des controverses ESG est assuré quotidiennement. L'équipe de gestion est sensibilisée en particulier au suivi des controverses les plus sévères et a la responsabilité de les saisir dès leur identification via notre veille quotidienne sur les médias ou au travers des alertes communiquées par des analystes externes. Par ailleurs, les controverses analysées par MSCI ESG Research sont importées de façon hebdomadaire dans notre outil d'analyse SYCOVALO : ces imports couvrent les nouvelles controverses ainsi que le suivi de controverses existantes qui sont rattachées à l'entreprise et au(x) critère(s) SPICE concerné(s).

Chaque controverse est notée sur une échelle allant de 0 à 3 en fonction de sa sévérité, du type et du statut de la controverse, ainsi que de l'attitude et la réaction de l'entreprise à celle-ci.

Ce score a ensuite un impact direct sur la note SPICE de l'entreprise : chaque point de controverse fait baisser de 0,1 point la note de la partie prenante concernée, avec un mécanisme dégressif au bout de 3 ans, comme illustré ci-après. Afin de limiter le biais associé à la taille des entreprises et, suite à une étude de corrélation entre le chiffre d'affaires et les points de controverses, l'impact des points de controverse sur la note SPICE fait l'objet d'un ajustement en fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise.

Toute entreprise affectée d'une controverse très sévère et notée 3 est exclue de l'univers d'investissement des fonds ISR." (Code de Transparence, pp.39-40)

### 5.3 Climat dans les investissements thématiques

#### 5.3.3 Sélection des émetteurs & fonds spécialisés TEE

**Sycomore Eco Solutions**, labellisé Greenfin, pratique le processus de sélection suivant :

"- Une analyse environnementale : cette analyse a pour but de sélectionner les entreprises dont la contribution environnementale est positive. La NEC [...] doit être strictement supérieure à zéro, soit une contribution environnementale nette systématiquement positive pour chacune des valeurs en portefeuille. L'encart page suivante détaille notre analyse environnementale au sein de notre modèle SPICE et l'intégration de la NEC à cette analyse.

- L'exclusion d'activités ciblées : le label Greenfin exclut l'ensemble de la filière nucléaire ainsi que l'exploration - production et l'exploitation des combustibles fossiles (charbon, gaz, pétrole) ; le fonds applique également la politique d'exclusion ISR de Sycomore AM.

- L'exclusion des entreprises présentant de forts risques ESG : le filtre a pour objectif d'écartier les entreprises présentant une faible maîtrise des enjeux de développement durable ou de mauvaises performances dans ce domaine, fragilisant la résilience des entreprises. Une société est ainsi exclue si elle a une note SPICE inférieure à 3/5." (Rapport Sycomore Eco Solutions 2020, p5)

## 6. Pratiques d'engagement actionnarial liées au climat

### 6.1 Exercice des droits de vote

#### 6.1.1 Climat dans la politique de vote



Le climat fait partie intégrante de la politique de vote de Sycomore AM :

"En tant qu'investisseur responsable nous intégrons systématiquement l'environnement dans notre analyse fondamentale des entreprises dans lesquelles nous investissons. Notre stratégie est basée sur une approche multi-enjeux des produits, usages et solutions et nous étudions leurs impacts sur le climat, la biodiversité, les déchets, l'eau et la qualité de l'air. A ce titre, nous considérons que les dirigeants d'entreprise sont responsables de la performance environnementale au même titre que de la performance financière de leur entreprise et nous intégrons cet enjeu dans nos votes en Assemblées Générales

Sur le volet climatique, nous supportons les recommandations de la TCFD, encourageant les entreprises à participer aux programmes de transparence du CDP et, au-delà, à publier des objectifs de réduction des émissions de GES basés sur des approches scientifiques et validées par des tierces parties indépendantes, telle que la SBTi ou ACT. Plus généralement, nous supportons l'adoption de stratégies environnementales holistiques qui considèrent les 5 enjeux susmentionnés et les intègrent dans la stratégie et la gestion de l'entreprise.

Au cas par cas et avec une attention particulière portée aux sociétés qui opèrent dans les secteurs les plus polluants, nous envisageons de nous prononcer contre différentes résolutions lorsque l'intégration par l'entreprise des enjeux environnementaux nous semble insuffisante :

- Le renouvellement du mandat du Président du conseil, lorsque l'entreprise ne répond pas aux attentes de reporting sur les risques environnementaux et n'intègre pas ces enjeux dans sa stratégie ou si l'ambition communiquée est trop floue ou inconsistante, par exemple en matière de neutralité carbone ;
- Le renouvellement des membres du comité d'audit responsable de la gestion des risques, et en particulier de son Président, si l'adéquation entre la stratégie environnementale ou climatique de l'entreprise et les risques auxquels elle est confrontée est insuffisante ;
- La politique de rémunération qui garantit l'alignement de la rémunération des dirigeants avec la performance globale de la société et contre laquelle nous voterons si elle n'intègre pas un critère de performance basé sur la réduction de l'impact environnemental des activités. Ce ou ces critères doivent être précis, vérifiables et cohérents avec l'objectif de développement durable de la société" (Politique de vote, p.22)

### 6.1.2 Bilan des votes liés au climat

L'entreprise donne un **exemple concret de l'application de sa politique de vote** :

"Dans la continuité de nos dialogues avec Total, nous avons souhaité nous engager aux côtés de 10 autres investisseurs dans le **dépôt d'une résolution** à l'Assemblée Générale du 29 mai 2020.

La résolution visait à modifier les statuts de la société de la façon suivante :

« Le rapport de gestion contiendra (...) la stratégie de la Société telle que définie par le Conseil d'Administration pour aligner ses activités avec les objectifs de l'Accord de Paris, (...) en précisant un plan d'actions avec des étapes intermédiaires pour (i) fixer des objectifs de réduction en valeur absolue, à moyen et long terme, des émissions directes ou indirectes de gaz à effet de serre (GES) des activités de la Société liées à la production, la transformation et l'achat de produits énergétiques (Scope 1 et 2), et à l'utilisation par les clients des produits vendus pour usage final (Scope 3) et (ii) les moyens mis en œuvre par la Société pour atteindre ces objectifs. » (Rapport sur l'exercice des droits de vote, p.11)

"C'est notamment dans le contexte de cette action d'engagement, complémentaire à d'autres initiatives menées par la société civile et par la coalition d'investisseurs Climate Action 100+, que Total a annoncé en amont de son Assemblée Générale le 5 mai 2020 une **nouvelle ambition** intégrant un objectif de neutralité carbone sur l'ensemble de sa production et des produits énergétiques en Europe (scopes 1 à 3) à horizon 2050. (...)

La résolution, déposée par 11 investisseurs représentant 1,36% du capital de Total, a obtenu 16,8 % des suffrages exprimés, malgré l'opposition du Conseil d'Administration et les recommandations négatives de certaines agences internationales de conseil en vote." (ibid, p.11)





## 6.2 Engagement auprès des émetteurs

### 6.2.1 Climat dans les démarches d'engagement actionnarial

#### L'engagement actionnarial concernant le climat

"Nous utilisons l'engagement, au travers du dialogue actionnarial et de l'exercice de nos droits de vote, comme un levier essentiel pour gérer les risques de durabilité liés à la transition écologique et inciter les entreprises à placer les sujets environnementaux au coeur de leurs stratégies. Pour ce faire :

(1) Nous incitons les entreprises de notre univers d'investissement à plus de transparence sur l'impact de leurs activités sur les cinq enjeux environnementaux que nous appréhendons dans notre analyse : le climat, la qualité de l'air, l'eau, la biodiversité et les déchets.

Comment ? En soutenant l'utilisation de standards de reporting qui favorisent une harmonisation et une comparabilité entre les entreprises, comme les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD) ou la réponse aux questionnaires types développés par le Carbon Disclosure Project (CDP).

(2) Nous supportons la définition et l'adoption d'une stratégie environnementale qui soit à la fois multi-enjeux, intégrée à l'évolution du modèle économique de l'entreprise et dont les objectifs sont suivis dans le temps grâce à des indicateurs pertinents et quantifiables.

Comment ? En incitant les entreprises à se fixer un cap et des objectifs environnementaux ambitieux et validés scientifiquement. Ainsi, nous encourageons les organisations à mesurer leur degré d'alignement aux Accords de Paris et à se fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre cohérents a minima avec un scénario 2°C en prenant part à la Science Based Target Initiatives (SBTi). Nous accordons également de l'importance à la capacité de l'entreprise à adapter sa gouvernance pour mettre ces sujets au coeur du processus décisionnel et à développer l'utilisation d'outils qui l'incarne - comme un prix interne du carbone par exemple.

Ces engagements individuels sont ciblés et concernent en priorité les entreprises des secteurs les plus impactant d'un point de vue environnemental, au premier lieu desquelles les entreprises du secteur de l'énergie. Comme pour toutes nos démarches d'engagement, celles qui concernent les sujets environnementaux peuvent aboutir à un désinvestissement si l'entreprise n'apporte pas des réponses satisfaisantes aux axes d'amélioration communiqués.

Au-delà des engagements individuels, nous supportons les initiatives et les meilleures pratiques en matière d'intégration des enjeux environnementaux dans la gestion d'actifs (Voir P1 2.5 Adhésions)" (ibid., p.24)

### 6.2.2 Suivi des pratiques d'engagement

#### Processus de suivi

Sycomore AM a mis en place un processus de suivi des actions d'engagement, sans préciser les dispositions spécifiques afférents aux enjeux climatiques :

"Tous les points qui ressortent de nos discussions, ainsi que d'éventuelles demandes d'amélioration, sont renseignés depuis 2016 dans un onglet spécifique dans notre outil d'analyse « SYCOVALO ». Il permet à l'équipe de gestion d'être tenue informée de tous les sujets qui ont été abordés avec l'entreprise, de l'état d'avancement des échanges, des personnes rencontrées et, le cas échéant, des progrès déjà réalisés par la société suite à une demande d'amélioration que nous lui aurions formulée." (Politique d'intégration ESG et d'engagement actionnarial, p.24)

L'entreprise publie un tableau de la liste des entreprises auxquelles elle a proposé des axes d'améliorations en 2020 sur les questions environnementales. (Rapport d'Investisseur Responsable, pp.75-77)

## 7. Développement d'une expertise interne

### 7.2 Efforts déployés

#### 7.2.1. Ressources techniques

Sycomore AM précise les **partenaires techniques** auxquels elle fait appel, ainsi que leur rôle :

- ISS (conseil pour les votes en AG)
- MSCI (suivi des controverses et analyses de exclusions)



- VigeoEiris (recherche ESG)
  - Brokers
  - ONGs
  - Presse, veille, réseaux d'experts
  - Trucost (analyse des exclusions et empreinte carbone)
  - Consultant (pour les projets de R&D (e.g. I Care, Quantis, The Good Economy))
- (Rapport d'Investisseur Responsable, p.23)

Par ailleurs, l'entreprise décrit un **outil interne "SYCOVALO"** utilisé pour faciliter l'intégration des informations extra-financière des entreprises investies. Cette base de données comprend, sur chaque entreprise analysée :

"- données financières quantitatives : 10 ans d'historique de comptes, 3 années de prévisions, comparaison avec le consensus, ratios de valorisation, niveaux de rentabilité, taux de croissance...

- données qualitatives et informations extra-financières : comptes rendus d'entretiens ou de visites de sites, analyse de la position concurrentielle, perspectives de croissance, évaluation de la performance vis-à-vis des parties prenantes au travers de l'analyse SPICE...

De nouvelles fonctionnalités sont continuellement ajoutées à nos outils, et en particulier à SYCOVALO. Afin que l'ensemble des collaborateurs de Sycomore AM puisse avoir une parfaite compréhension de cet outil fondamental au coeur de notre processus et afin de faciliter l'intégration de nouveaux collaborateurs, nous avons élaboré des supports de formation directement accessibles dans l'outil." (Code de Transparence, p.37)





## Pilier II | Incidences sur les investissements

### Analyse des risques & des opportunités climatiques

#### 1. Identification

##### 1.1. Risques & opportunités identifiés

###### 1.1.1. Tableau des risques et opportunités identifiés

Risques physiques et de transition identifiés dans le cadre du modèle d'analyse ESG SPICE. (Rapport d'Investisseur Responsable Sycomore AM, p.25)

**Tableau d'identification des risques/opportunités**

<i>Risque / Opportunité identifié</i>	<i>Description et caractérisation</i>	<i>Périmètre associé</i>	<i>Description des canaux de transmission</i>	<i>Horizon de matérialisation</i>	<i>Indicateur</i>
Risque de transition	NC	Tous les encours de Sycomore AM (périmètre analyse ESG)	NC	NC	Net Environmental Contribution
Risque physique	Chroniques ou extrêmes, liés au dérèglement climatique et aux autres dérèglements écosystémiques	Tous les encours de Sycomore AM (périmètre analyse ESG)	NC	NC	NC



# Pilier III | Incidences des investissements

## Alignement et contributions à la Transition ou au réchauffement

### 1. Identification

#### 1.3. Incidences analysées

##### 1.3.1. Tableau récapitulatif des méthodes et des résultats

**Tableau des méthodes & résultats analysés (incidences)**

Dimension analysée	KPI et unité	Type d'indicateur (historique ou prospectif)	Fournisseur	Scénario / cadre de comparaison	Horizon	Résultats	Couverture	Cibles et écarts / atteintes
Alignement avec une trajectoire bas carbone	T°C	Prospectif	NC	AIE / SDA	de 2025 à 2050	Température induite par les positions en portefeuille pour Sycomore AM : <1,5°C (19%) <2°C (30%)	100%	NC
Alignement avec une trajectoire bas carbone	T°C	Historique et prospectif	Iceberg Data Lab	AIE / SDA	2050	Sycomore AM : 2,1°C Sycomore Eco Solutions : 1,2°C Sycomore Sélection Responsable : 2,4°C	Sycomore AM : 38% Sycomore Eco Solutions : 57% Sycomore Sélection Responsable : 52%	NC

##### 1.3.3. Indicateurs pertinents mentionnés non traités par le CTH (hors scope)

"Nous mesurons la contribution environnementale de nos investissements au travers de la Net Environmental Contribution (NEC)."

"La NEC mesure, pour chaque activité, le degré de contribution et de compatibilité de son modèle économique avec la transition écologique et avec les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique. Elle s'échelonne de -100% pour une activité fortement destructrice de capital naturel à +100% pour les activités à impact environnemental net fortement positif" (Rapport d'Investisseur Responsable Sycomore AM, p.32)

## 2. Emissions de GES induites par les investissements

### 2.1. Emissions de GES

##### 2.1.1. Tableau des émissions de GES induites

**Tableau des émissions de GES induites**

Classe d'actifs / portefeuille ou Fonds	Couverture des données	Périmètre d'émissions (opérationnel)	Fournisseur	Résultats	Cibles et écarts / atteintes
SRI Ageing Population	NC	NC	NC	35 tCO <sub>2</sub> eq/M€/an	NC
Sycomore Sustainable Tech				24 tCO <sub>2</sub> eq/M€/an	
Sycomore Partners				303 tCO <sub>2</sub> eq/M€/an	
Sycomore Happy@Work				88 tCO <sub>2</sub> eq/M€/an	
SRI European Equity				71 tCO <sub>2</sub> eq/M€/an	
Sycomore Shared Growth				155 tCO <sub>2</sub> eq/M€/an	
Sycomore Next Generation				168 tCO <sub>2</sub> eq/M€/an	
Sycomore Allocation Patrimoine				181 tCO <sub>2</sub> eq/M€/an	
Sycomore Sélection Crédit				241 tCO <sub>2</sub> eq/M€/an	
Sycomore Francecap				279 tCO <sub>2</sub> eq/M€/an	
Sycomore Sélection PME				272 tCO <sub>2</sub> eq/M€/an	
Sycomore Midcap				175 tCO <sub>2</sub> eq/M€/an	
Sycomore Sélection Responsable				175 tCO <sub>2</sub> eq/M€/an	
Objectif Climat Actions 2				213 tCO <sub>2</sub> eq/M€/an	
Sycomore Eco Solutions				219 tCO <sub>2</sub> eq/M€/an	
	327 tCO <sub>2</sub> eq/M€/an				



### 3. Explications propres à chaque analyse d'alignement

#### 3.1. Méthodes et indicateurs (1)

##### 3.1.1. Méthode / outil utilisé

###### **Science-Based Targets (SBT)**

##### 3.1.2. Cadre de comparaison / scénario utilisé

"Basés sur les scénarios 2°C du GIEC et de l'AIE et sur l'approche SDA, Sectoral Decarbonization Approach" (Rapport d'Investisseur Responsable, p.38)

#### 3.1. Méthodes et indicateurs (2)

##### 3.1.1. Méthode / outil utilisé

###### **Science-Based 2°C Alignment (SB2A)**

"La méthodologie Science-Based 2°C Alignment (SB2A) est une méthode fondée sur les scénarios 2°C et 1.5°C du GIEC et de l'AIE, et qui tient compte des performances actuelles des entreprises et de leurs engagements futurs en termes de réduction des émissions carbone associées à leur activité sur l'ensemble des cycles de vie des produits, en vue d'évaluer la hausse de température induite par leur stratégie à horizon 2100." (Rapport d'investisseur Responsable Sycomore Eco Solutions, p.37)

##### 3.1.2. Cadre de comparaison / scénario utilisé

"Basés sur les scénarios 2°C du GIEC et de l'AIE et sur l'approche SDA, Sectoral Decarbonization Approach" (Rapport d'Investisseur Responsable, p.38)

#### 3.2. Données (1)

##### 3.2.3. Données estimées

"Calculs basés sur les objectifs futurs à des horizons allant de 2025 à 2050" (Rapport d'Investisseur Responsable, p.38)

#### 3.2. Données (2)

##### 3.2.3. Données estimées

"Calcul sur 2010-2050 par un expert sectoriel sur la base d'informations publiques" (Rapport d'Investisseur Responsable, p.38)

#### 3.3. Résultats (1)

##### 3.3.1. Communication des résultats

Sycomore AM communique des résultats à l'échelle de l'ensemble des positions investies.

#### 3.3. Résultats (2)

##### 3.3.1. Communication des résultats

Sycomore AM communique des résultats à l'échelle de l'ensemble des positions investies ainsi que pour ses fonds "Sycomore Ecosolutions" et "Sycomore Sélection Responsable"



## 6. Plan d'amélioration continue

### 6.1. Limites

#### 6.1.2. Des méthodes utilisées

##### **Empreinte carbone**

"Si la connaissance de notre empreinte carbone en tant qu'entreprise est indispensable et permet de prioriser nos efforts de réduction, l'utilisation de l'empreinte carbone des portefeuilles est problématique. En effet, les biais des ratios économiques réalisés à partir de l'empreinte carbone absolue et appliqués aux portefeuilles (intensité carbone, empreinte carbone moyenne, etc.) sont aujourd'hui clairement identifiés. Outre le fait que ces indicateurs omettent par construction tous les enjeux hors carbone, ces ratios sont clairement insuffisants pour décarboner, aligner ou verdir un portefeuille, ou pour identifier les principaux impacts environnementaux négatifs, tels que requis par la réglementation nationale et européenne" (Rapport d'entreprise responsable, p.39)

### 6.2. Pistes d'amélioration

#### 6.2.1. De la démarche

"En poursuivant nos efforts d'engagement et d'analyse, nous espérons pouvoir fournir un résultat d'alignement et une température projetée à 2100 pour l'ensemble du portefeuille. Par ailleurs, nous travaillons actuellement à l'élaboration d'autres types de méthodologies d'alignement, à partir de notre métrique NEC." (Rapport d'Investisseur Responsable Sycomore Sélection Responsable, p.32)

#### 6.2.2. Méthodologiques

"Nous nous efforcerons également de publier l'exposition des entreprises du portefeuille aux activités durables de la taxonomie européenne." (Rapport d'Investisseur Responsable Sycomore Sélection Responsable, p.32)



# Pilier IV | Transparence & Communication

## *Des enjeux climatiques aux bénéficiaires et clients*

### **1. Format et efforts de présentation de l'exercice**

#### **1.1 Consolidation des informations relatives au climat**

##### 1.1.1 Forme du rapport

Plusieurs rapports séparés par thématique : stratégie capital naturel, politique de vote, politique d'intégration ESG et d'engagement, politique d'exclusion, un rapport d'investisseur responsable et 2 rapports d'investisseur responsable pour les fonds Sycomore Eco Solutions et Sycomore Sélection Responsable

##### 1.1.2 Rapport par fonds

Oui, Sycomore AM publie deux rapports pour les fonds Eco Solutions et Sélection Responsable

##### 1.1.3 Dissociation climat/ESG

Les informations relatives au climat sont intégrées aux informations ESG

#### **1.3. Récapitulatifs des KPI, résultats et des objectifs**

##### 1.3.1. Liste / tableau des fournisseurs et cabinets de conseil sollicités

Sycomore AM fournit un schéma qui recense les fournisseurs et cabinets de conseil sollicités (Rapport d'Investisseur Responsable, p.23)

#### **1.4. Visualisation des enjeux et des structures**

##### 1.4.1. Actifs

La répartition par classe d'actifs est détaillée dans un graphique (PRI-RI-Transparency Report, p.13)

#### **1.5. Éléments de pédagogie**

##### 1.5.1. Sur les enjeux climatiques

Sycomore AM présente les scénarios climatiques et leur articulation avec les différents outils existants. (Rapport d'Investisseur Responsable Sycomore AM, pp. 34-40)

##### 1.5.2. Sur les outils et les méthodes déployés

Sycomore AM publie l'inventaire précis de ses Fonds ISR (Voir Tableaux, Code de transparence, p.72)  
L'entreprise publie la liste des entreprises auxquelles elle a formulé des propositions d'améliorations (Rapport d'Investisseur Responsable Sycomore AM, pp. 76-78)

### **2. Communication sur le climat**

#### **2.1. Stratégie de communication (relative au climat)**

##### 2.1.2. Leviers de communication



"Afin d'assurer une communication régulière et de qualité, nous prenons la parole lors de nombreuses tables rondes, conférences organisées sur le thème de l'ISR et participons à de nombreuses interviews dans les médias et débats dans les salons dédiés aux investisseurs particuliers. 2020 a été riche en communication malgré le contexte de crise sanitaire : nous avons maintenu le lien avec nos parties prenantes à travers des formats digitaux. Nous avons publié deux lettres « ISR Way ». Ces lettres sont l'occasion de présenter la manière dont nous abordons les enjeux du développement durable en tant qu'investisseur et de donner la parole à des entreprises inspirantes.

En 2020, parmi nos élocutions et publications, citons :

- Parlement des Entrepreneurs d'Avenir : nous avons été partenaire de cet évènement qui a eu lieu les 22 et 23 janvier 2020 à l'OCDE. A cette occasion, nous avons soutenu l'appel à une finance de progrès social et environnemental, fruit des travaux de La Fabrique d'Avenir auxquels nous avons participé en 2019.
- Lettre publique « Entreprises responsables, l'heure de vérité » : dans le contexte de crise sanitaire, il nous a paru important de réaffirmer notre conviction que les entreprises responsables sont celles qui ont la capacité de créer de la valeur durable. Dans cette lettre publique, nous faisons le point sur les risques et opportunités que représente la crise sanitaire pour les entreprises dans leurs relations avec chacune de leurs parties prenantes et mettons en avant des exemples de bonnes pratiques mises en œuvre par des entreprises de notre univers d'investissement.
- Vidéo « Epargner utile : comment s'y prendre ? » : alors que plusieurs études mettent en lumière le manque de connaissance des Français en matière de finance responsable, nous nous sommes associés au youtubeur Heu?reka, spécialiste de la vulgarisation économique et financière, pour réaliser cette vidéo pédagogique.
- « TRANS |FORMATION |ITION |MISSION |PARENCE », ISR Way #12, lettre publiée à l'occasion de notre conférence annuelle, qui fait le point sur notre engagement d'entreprise à mission et présente notre analyse du modèle en transformation de Carrefour.
- « Urgence et résilience », ISR Way #13, lettre dédiée aux enjeux associés à la relance dans le contexte de crise sanitaire : à l'urgence d'une reprise économique s'ajoute aujourd'hui l'absolue nécessité d'accélérer la transition écologique et solidaire.
- Forum ESG & Impact Investing, intervention sur le thème « Comment concilier investissement dans le coté et impact social tout en optimisant sa liquidité ? ». Interventions à l'occasion de forums à l'international, comme le forum de Genève pour l'investissement responsable (GFSI) sur le thème « Investisseurs actifs, choisissons le monde de demain », Citywire, Responsible Investor ou encore Liv'invest." (Rapport d'Investissement Reponsable Sycomore AM, p.15)

Par ailleurs, l'entreprise indique exercer un effort dans la formation d'étudiants, autre levier de communication : "nous attachons une importance particulière à la formation des étudiants à l'investissement socialement responsable. En 2020, nos analystes ESG sont intervenus auprès des étudiants de Kedge Business School, de la Chaire Economie Circulaire de l'ESCP, de Dauphine et de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie Paristech." (ibid., p14)